

"Hameau Lubert Chaperon"

Avenue de la Belle Etoile
33270 BOULIAC

Section AD numéros 316, 577 et 578

PRO
PRO
PRO

Indice	Dess	Date	Objet de la modification
A	CC	03/11/2020	Première édition.
B	ET	08/09/2022	Modificatif des zones aedificandi.
C			
D			

Echelle 1/500

Dossier n°191051
Septembre 2020

Suivi par CCL
Responsable JMN



JEAN-MARC NIAUSSAT
XAVIER de GOUVILLE
THIERRY NAVARRA
OLIVIER PACHEN

MAÎTRE D'OUVRAGE
BOULIAC
MAIRIE DE BOULIAC
Place Camille Hostein
33270 BOULIAC
05 57 97 18 18

ARTIGUES PRÈS BORDEAUX - 33370 - 25 Boulevard de Feydeau - CS 30113 - 05 56 86 72 54 - artigues@abacgeoaquitaine.com
BÈGLES - 33130 - 24 Quai du Président Wilson - 05 56 49 42 64 - begles@abacgeoaquitaine.com
LANGON Cedex - 33212 - ZI DUMES, BP 30253, 3 Rue Condorcet - 05 56 63 17 30 - langon@abacgeoaquitaine.com
LA TESTE DE BUCH (Bureau secondaire), 33260 - 40 Boulevard du Pyla - 05 57 15 74 12 - lateste@abacgeoaquitaine.com
CASTELNAU-DE-MEDOC (Permanence le mercredi de 8h30 à 18h00), 33480 - 1 Avenue Pasteur - 05 57 54 15 74 - castelnau@abacgeoaquitaine.com
CREON (Anciennement Cabinet DESCHAMPS), 33670 - 5 Rue du Docteur Emile Saligue - 05 56 23 01 23 - creon@abacgeoaquitaine.com

Périmètre de l'opération objet du Permis d'Aménager
Cadastré Section AD numéros 316, 577 et 578
Superficie apparente = 11677 m²

M. Jacques BLANCHY
(AD 728)

Voie Nouvelle 1

LOT N°2

LOT N°1

MACROLOT
(5 Logements max)

(AD 729)
M. Jacques BLANCHY

(AD 725)
M. Jacques BLANCHY

LOT N°3

LOT N°4

LOT N°8

LOT N°7

LOT N°6

LOT N°5

(AD 315)
M. Jacques BLANCHY

Projet du futur
plateau à réaliser
par Bordeaux
Métropole

Périmètre de l'opération.

Zone aedificandi globale définie à l'échelle de
l'opération (article R151-21 CU)
SDP > 800 m² (article 2.2 du PLU zone UM3).

L1
L1=6m

Zone aedificandi de la construction principale, annexes et piscine.

Zone aedificandi supplémentaire des piscines.
Retrait de 4m minium des limites séparatives.

Zone aedificandi supplémentaire des annexes et abris de jardin (cf art 2.2.1 du
règlement) selon les conditions suivantes:

EB ≤ 30m², HT ≤ 4.50m et HF ≤ 3.50m (cf règlement du PLU)

EB ≤ 4m² (cf règlement du PLU)

Cercle de 15m de diamètre inscrit dans les espaces de pleine terre de
l'opération d'ensemble.

NOTA: Plan dressé au vu de la possession.
Les distances périmétriques et les superficies ne seront définitives qu'après bornage périmétrique, divisoire et
piquetage des alignements par les services concernés.

Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF93 CC45.
Nivellement rattaché au N.G.F.